

# INFOS T.H.C.B



Décembre 2022

# # 407

Magazine mensuel  
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie



## Bonnes Fêtes ! Belle année à vous et à vos proches

Retraite

# 03

Convaincre les salarié.es  
de se mobiliser pour  
gagner

Dossier Retraites

# 04

Comprendre leur injuste  
et injustifié projet pour  
mieux le combattre

SMIC

# 07

30 euros brut de plus,  
et pas de coup de pouce  
du gouvernement

Informez-vous



thcb-cgt.fr

En 2022,  
la Macif a été élue  
**Marque préférée  
des Français\***



**Et vous, pourquoi  
préférez-vous la Macif ?**

Pour Mehdi, c'est pour  
ses **prix compétitifs.**

Pour Albert, c'est pour son modèle  
d'assureur mutualiste **sans actionnaire.**

Pour Huguette, c'est pour **la relation  
avec son conseiller.**

Pour Laure, c'est pour **son service client  
basé en France\*\*.**



La Macif,  
c'est **vous.**

\* Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 français, représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie « Compagnies d'assurance ».

\*\* Certification AFRC Relation Client France. Certificat 95088 délivré à la Macif par Afnor Certification. Pour en savoir plus : [relationclientfrance.fr](http://relationclientfrance.fr).

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



Thomas Vacheron  
Secrétaire fédéral

## Retraite : Convaincre les salarié.es de se mobiliser pour gagner

Les choix fiscaux et sociaux d'E. Macron comme la suppression de l'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune), les exonérations de cotisations sociales et les baisses des contributions des entreprises n'ont profité qu'aux actionnaires. Nous arrivons à l'aberration où la première dépense de l'état ce sont les 157 milliards d'euros d'aides publiques sans contrôle ni contrepartie données aux entreprises pour subventionner leurs profits. Et ce sont les mêmes qui veulent obliger les précaires qui survivent avec le RSA à travailler gratuitement sous peine de ne plus rien avoir. Fort avec les faibles et faible avec les riches : depuis l'élection du président en 2017, Bernard Arnaud a lui vu sa fortune passer de 40 à 187 milliards d'€, en en faisant l'homme le plus riche de la planète. De l'autre côté, le salaire médian d'une ouvrière en maroquinerie sous-traitante Vuitton ou Hermès est à peine au-dessus du SMIC.

Les syndicats CGT ont raison de continuer à revendiquer l'augmentation générale des salaires et des pensions pour rattraper la perte de pouvoir vivre. Comme dans nos professions, des grèves ont également lieu dans d'autres pays, c'est le cas en ce moment en Angleterre. Partout les travailleurs demandent aussi l'indexation des salaires sur les prix. Plutôt que des « primes Macron », exceptionnelles et non cotisées au bon vouloir du patron, nous répétons aux NAO que le salaire net c'est pour le mois et le salaires brut c'est pour la vie. **Plus de salaires, c'est donc plus de cotisations retraites.**

Pour nous, l'urgence c'est bien l'augmentation des salaires pas le recul de l'âge de départ à la retraite ! Le gouvernement a souhaité présenter sa contre-réforme impopulaire de retraite à 64 ou 65 ans en septembre, puis il l'a repoussé en décembre pour

finalement reculer son annonce en janvier...

Le poids de l'unité syndicale qui aidera à la mobilisation, ajouté au travail explicatif sur son injuste projet fait son effet. **Le recul est brutal, pas nécessaire et tous les salariés comme les retraités seraient concernés.**

Plutôt que de nous faire travailler plus pour gagner moins, nous avons des propositions sérieuses : l'égalité salariale femme-homme, l'arrêt des exonérations de cotisations sans conditions, la taxation des profits afin d'améliorer le système de retraites solidaire, avec la réelle prise en compte des métiers pénibles et le retour au droit à la retraite à 60 ans. **D'ailleurs le SMIC qui est le minimum au travail doit rester le minimum pour la retraite.**

Le recul de l'âge de départ comme l'augmentation du nombre de trimestres pour avoir droit à sa retraite sont inacceptables. **Notre force c'est notre nombre** : la mobilisation la plus large et la plus forte sera nécessaire pour gagner. Il y a 3 ans nous avons réussi à mettre à la poubelle le projet de retraite individuelle par point, nous devons maintenant convaincre les salariés de rentrer massivement dans l'action.

Que la 5ème semaine de congés payés permette à toutes et tous de se reposer avant la nouvelle année.

Bonnes fêtes à vous et à vos proches. ■

Pour nous, l'urgence c'est bien  
l'augmentation des salaires  
pas le recul de l'âge de départ  
à la retraite !



# RETRAITES :

## comprendre pour convaincre, mobiliser pour gagner

### Le jeu de dupe de la concertation

Démarré le 11 octobre, le premier cycle de concertation sur la contre-réforme, des retraites du gouvernement ne laisse guère de place à l'échange et encore moins à des propositions alternatives, que celles amenées par l'exécutif. Malgré tout, les syndicats ont porté leur arguments lors des concertations. Que ce soit sur le thème du travail des seniors, de la pénibilité au travail, ou encore du thème le plus conflictuel qu'est l'équilibre financier du régime de pension, le gouvernement n'a rien voulu entendre, obnubilé par le « Casus Belli » du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. La fin des trois cycles montre encore une fois que le président et l'exécutif méprisent les salariés comme les organisations syndicales !

Une contre-réforme **rejetée à plus de 75%** par les Français



**L'ensemble des syndicats de salariés et de jeunesse unis et déterminés pour des mobilisations fortes dès le mois de janvier**

Alors que les sondages montrent que les Français rejettent à plus de 75 %, tout report de l'âge de la retraite, que les syndicats exigent un vrai droit sur la pénibilité du travail, tel qu'un trimestre supplémentaire après plusieurs années d'expositions à un risque, ou encore des aménagements de fin de carrière des

seniors, indispensables pour les maintenir dans l'emploi jusqu'à la liquidation de leurs pensions. Les premières esquisses du projet de loi amènent de vrais reculs. Aucune de toutes les propositions émises par les syndicats n'a été retenue. Au final, peut-être juste de l'affichage pour éviter l'embrasement qui se prépare... Il est vrai qu'avec un tel recul de droit chez les salariés du privé comme du public, l'exécutif risque fort de mettre le feu aux poudres et les travailleurs dans la rue. Même si l'issue était jouée d'avance, tous les syndicats ont été jusqu'au bout de la démarche pour éviter d'être stigmatisés ou accusés de blocage.

Maintenant, les choses sérieuses peuvent commencer avec l'annonce des mesures ! Quant au jeu de dupe de cette concertation pour diviser les syndicats, elle aura surtout réussi à remettre l'ensemble des syndicats de salariés et de jeunesse unis et déterminés pour des mobilisations fortes dès le mois de janvier. ■

### Les mensonges du gouvernement et du président : Faire croire de prendre en compte la pénibilité



Le gouvernement ne parle pas de pénibilité mais d'usure professionnelle, comme le Medef. Comme si l'usure professionnelle était une fatalité qui permettait au patronat de se dédouaner de ses responsabilités. Le gouvernement veut supprimer les régimes spéciaux, qui permettent justement de prendre en compte la pénibilité de certains métiers. De nombreux salariés sont aujourd'hui exposés. Par exemple, près de 2.7 millions sont exposés à un ou plusieurs agents chimiques cancérigènes, près de

10.7 millions à des contraintes physiques marquées.

La CGT revendique de **partir de la réalité des conditions de travail** pour déterminer la hauteur de la réparation

Au-delà de la prévention, la CGT revendique qu'une réparation sur l'exposition à la pénibilité soit déterminée à partir de la réalité des conditions de travail spécifiques à chaque métier, et sans des seuils inaccessibles à la quasi-totalité des travailleurs. Nous proposons un trimestre supplémentaire validé par année d'exposition qui permettrait aux salariés de partir jusqu'à 5 ans plus tôt à la retraite. Le groupe Solvay l'a mis partiellement en pratique dans un accord d'entreprise depuis maintenant quelques années. Exigeons dans l'ensemble de nos industries ce nouveau droit ! ■

**Projet du gouvernement Borne – Macron, pour nous faire travailler plus et gagner moins => application de la contre-réforme à l'été 2023, toutes et tous concernés :**

Génération	Age de départ
1961	62 ans et 4 mois
1962	62 ans et 8 mois
1963	63 ans
1964	63 ans et 4 mois
1965	63 ans et 8 mois
1966	64 ans
1967	64 ans et 4 mois
1968	64 ans et 8 mois
<b>1969</b>	<b>65 ans</b>
<b>1970, 1980, 1990, 2000...</b>	<b>65 ans !</b>

**Retraites minimum à 1200 € : des promesses mais que de la com'**

Six millions de retraités qui touchent une retraite inférieure 1200 euros nets. Mais d'après le gouvernement, seulement 1,4 million de salariés seraient concernés ! Ce différentiel s'explique par le fait que la mesure gouvernementale ne s'appliquerait qu'aux carrières complètes. Les carrières hachées devront se contenter de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA), autrement dénommée minimum vieillesse, actuellement de 953 euros. Rappelons que depuis 2003, la loi prévoit une retraite minimum d'au moins 85 % du Smic. C'est le montant envisagé par le gouvernement, mais cela n'a jamais été appliqué !

**Pour la CGT, aucune pension ne doit être inférieure au Smic pour une carrière complète,**

La CGT revendique qu'aucune pension ne soit inférieure au Smic pour une carrière complète, ce qui est le cas aujourd'hui pour des millions de retraités. Lorsqu'on est actif, on ne peut pas être payé en dessous du SMIC, comment cela devient-il possible lorsqu'on arrive à la retraite ? ■

**Le régime des retraites serait en déficit de 12 milliards en 2027, pas d'autre choix que de travailler plus ?**

Il n'y a pas de problématiques de financement à court et moyen termes selon toutes les projections du Comité d'Orientation des Retraites (COR) et des sources de financement sont possibles : il y a 157 milliards d'exonérations de cotisations fiscales et sociales aux entreprises, sans contrôle ni contreparties. Des groupes font des milliards de profits. Pourquoi ne pas vouloir les taxer ?

**157 milliards d'exonérations de cotisations fiscales et sociales aux entreprises, sans contrôle ni contreparties.**

**Egalité salariale femmes/hommes = 5,5 milliards**

L'égalité de salaires entre les hommes et les femmes rapporterait 5,5 milliards de plus de cotisations vieillesse. L'économiste Michael Zemmour rappelle aussi qu'il suffirait d'augmenter un peu les



cotisations patronales et salariales pour revenir à l'équilibre. Si on prend un salaire de 2 000 euros bruts, ça ferait par mois, seulement 1,5 euro de cotisation salarié et 2 euros côté employeur. ■

**Unité de toutes les organisations syndicales et de jeunesse contre les reculs**

Alors que ce n'était pas arrivé depuis plus de 12 ans, tous les syndicats ont expliqué à trois reprises, qu'ils n'accepteraient ni le recul de l'âge de départ ni l'allongement du nombre de trimestres pour avoir droit à sa retraite à taux plein. Dans leur communiqué intersyndical ils ont répété que « toutes et tous étaient prêts et déterminés à se mobiliser



si le gouvernement demeurerait arcbouté sur son projet ». Enfin, malgré le report au 10 janvier de l'annonce de la réforme, l'intersyndicale explique que cela

ne changera pas sa position et qu'elle se réunira pour construire la mobilisation dès lors que le gouvernement ou le président maintient son projet de recul social.

**Se mobiliser dans l'unité pour les faire reculer et gagner !**

En se mobilisant toutes et tous, nous pouvons les faire reculer, nous pouvons gagner ! ■

# Une sous-déclaration des Accidents de Travail – Maladies Professionnelles : l'urgence à faire valoir ses droits

Un récent rapport vient confirmer un constat accablant sur la sous-déclaration des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP).

Leur nombre reconnu dans une entreprise augmentant les taux des cotisations patronales AT/MP, on comprend que les Directions ne s'empressent pas de les déclarer.

Les salariés doivent alors compter sur eux-mêmes, et sur leurs représentants, pour penser à déclarer tout accident ou maladie dont le lien avec le travail leur semble avéré.

Malgré les pressions et les doutes qui existent parfois, ne nous censurons pas à essayer de faire valoir le caractère professionnel de ces accidents et maladies ; sachant que l'Assurance maladie tranchera de toutes façons.



## Accident du travail :

**DÉFINITION** : l'accident du travail est défini largement comme l'accident « quelle qu'en soit la cause, (...) survenu par le fait ou à l'occasion du travail » (art. L. 411-1 Code de la Sécurité Sociale). Quand un accident a lieu sur le lieu et pendant le temps de travail, il est présumé être un accident du travail ; sinon, il faudra prouver le caractère professionnel de l'accident.

**PROCÉDURE** : le salarié doit informer l'employeur dans les **24 heures** ; l'employeur doit déclarer l'accident du travail à l'Assurance maladie dans les **48 heures** (sous peine d'amende) et délivrer au salarié un « Cerfa » (la Direction a 10 jours pour émettre des réserves) ; si l'employeur refuse de faire la déclaration le salarié a **2 ans** pour déclarer directement l'accident auprès de sa caisse d'assurance maladie.

L'Assurance Maladie a **30 jours** pour statuer sur le caractère professionnel de l'accident (90 jours si elle décide de mener des investigations).

## Maladie professionnelle :

**DÉFINITION** : est considérée comme une maladie professionnelle celle désignée dans un tableau des maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées par ce tableau. Quand il manque une ou plusieurs conditions d'exposition au risque (délai d'apparition des symptômes, durée d'exposition...) l'origine professionnelle de la maladie peut néanmoins être établie si la maladie a été directement causée par le travail habituel de la victime.

**PROCÉDURE** : le salarié doit remplir et transmettre à l'assurance maladie un formulaire Cerfa **au plus tard 15 jours** suivant le début de l'arrêt de travail. Aucune démarche auprès de l'employeur n'est nécessaire, il recevra la déclaration par l'Assurance Maladie directement.

L'Assurance Maladie a **120 jours** pour statuer. ■



## 25 novembre : le repas annuel des couturièr.es organisé par la CGT

Comme chaque 25 novembre, la section syndicale des retraités THCB d'île de France organisait son traditionnel repas. Malgré l'absence de plusieurs excusé.es, c'est une vingtaine d'anciens couturières et couturiers qui ont répondu présent à la bourse du travail de Paris, pour ce moment convivial qu'est la « Ste Catherine ».



**A**vant de passer à table, une introduction bien préparée par le secrétaire du syndicat, Jean-Marie KOUTCHINSKI, a été lue.

**Contre-réforme des retraites :**  
se mobiliser et gagner des pensions au minimum égales au SMIC

Il a insisté sur la situation des retraités et notamment le problème majeur des basses pensions amplifiées par l'inflation. Il a rappelé la nécessité de se mobiliser pour empêcher la mise en œuvre de la contre-réforme gouvernementale sur les retraites et de gagner qu'aucune pension ne puisse être en dessous du SMIC. Après avoir donné des éléments sur la crise climatique, le drame des guerres, il a rappelé l'indépendance des fortunes des dirigeants des grands groupes de nos branches professionnelles au vu des salaires des ouvrièr.es.

**La Sainte Catherine, symbole des violences faites aux femmes**

Enfin, il a expliqué que la Ste Catherine est à la même date que la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Il a développé en disant que « Catherine d'Alexandrie » fut au 4<sup>ème</sup> siècle confrontée à un mariage forcé, imposé par l'empereur romain Maximilien. Pour son refus, elle fut torturée et décapitée ! Raison symbolique supplémentaire pour manifester chaque 25 novembre pour dire STOP aux violences sexistes et sexuelles.

S'en est suivi le repas avec des mets aussi merveilleux que le travail réalisé par les couturières et couturiers. ■

## SMIC : 30€ brut de plus par mois le 1er janvier et refus de « coup de pouce » du gouvernement

**S**uite à l'inflation, le salaire minimum légal sera revalorisé automatiquement de 1,8 % au 1er janvier 2023 pour atteindre 1.709,28€ brut par mois pour 35 heures hebdomadaires. Le salaire minimum légal va passer de 11,07 à 11,27 euros brut de l'heure. Il atteindra donc 1.709,28€ par mois (1.353€ net) pour 35 heures hebdomadaires, soit un peu plus de 30 euros brut de plus. Depuis le 1er janvier 2022, c'est 120€ brut par mois de plus au total, 1er janvier prochain inclus. C'est même 155€ si l'on ramène le curseur au 1er octobre 2021, date de la première revalorisation automatique.

Pour rappel, il n'y a pas eu de coup de pouce du SMIC depuis 2012. La loi prévoit deux mécanismes de revalorisation. Le 1er janvier de chaque année, selon une formule qui marie l'inflation hors tabac des ménages les moins favorisés couplé au gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers et employés (SHBOE). En cours d'année ensuite, si l'indice des prix a gagné plus de 2 % depuis celui pris en compte lors de la revalorisation précédente, le SMIC est



alors revalorisé automatiquement dans la même proportion.

Comme à chaque fois, le groupe d'experts « pro-patronal » sur le SMIC a préconisé au gouvernement de s'abstenir de tout coup de pouce supplémentaire le 1er janvier prochain. Sauf surprise, le gouvernement n'accordera rien de plus, fidèle à sa politique de soutien aux directions d'entreprises. Le gouvernement n'a pas réagi à une autre recommandation du groupe d'experts : indexer le SMIC sur les minima de branches négociés entre syndicats et patronat, comme aux Pays-Bas ou en Allemagne.

**La CGT défend le SMIC à 2000€ brut et l'échelle mobile des salaires**

La CGT revendique une augmentation du SMIC à 2000€ brut et l'indexation automatique de tous les salaires sur l'inflation comme c'est le cas en Belgique. ■

## THCB 43 (Haute-Loire): beaucoup d'activité dans les sections syndicales d'entreprises

Comme chaque trimestre, le syndicat Textile Habillement Cuir Blanchisserie 43 a réuni plus de 30 délégué.es de la quinzaine de sections d'entreprises où la CGT est représentée. De l'analyse de la situation sociale nationale et des stratégies CGT, au point sur la situation économique et syndicale de toutes les usines, les débats sont riches d'échanges et d'expériences.

L'urgence de la situation, c'est de gagner dans nos entreprises l'augmentation générale des salaires. Dans le même temps, les mobilisations interprofessionnelles CGT ont permis de porter largement la proposition de loi d'indexer automatiquement les salaires sur le coût de la vie et sur le SMIC. Plus que les primes exceptionnelles non cotisées, ces deux revendications sont la priorité des salariés pour vivre décemment de leur travail.

Les secteurs du textile plastique étaient bien représentés ce jour-là. Nous avons fait le point sur les différentes stratégies du groupe BARBIER, de GRANGER ou de COVERIS. Parfois on surstocke de la matière puis on impose des jours de congés et on met à la porte des dizaines d'intérimaires. D'autres sont inquiets sur le client principal qui est en fait leur donneur d'ordres, ou sur l'actionnaire qui pourrait délocaliser car les directions d'entreprises font tout pour mettre les travailleurs en concurrence entre eux. Les échanges entre les élus de PLASTICA et de GUERIN PLASTIQUES étaient aussi très intéressants puisque grâce à la lutte contre les licenciements menée par la CGT, leurs usines font aujourd'hui partie du même groupe. La question de l'avenir du plastique pétrolier, régénéré, ou biodégradable et des investissements nécessaires pour arriver à une transition environnementale, a aussi été discutée.

Dans le cuir, où de plus en plus de salariés travaillent sur le département comme en France, l'action syndicale



L'urgence de la situation, c'est de gagner dans nos entreprises des augmentations de salaires.



montre aussi que l'on peut faire bouger les lignes. Chez LADM du groupe SOFAMA, les salariés sous-traitants Vuitton et leurs représentants CGT ont été obligés de faire une pétition signée à plus de 90% pour que la direction accepte de retirer sa décision de modifi-

cation du temps de travail. A la MAROQUINERIE DU PUY, sous-traitant Hermès, les salaires et les conditions de travail doivent être améliorées.

Dans le textile comme dans les maroquineries, les directions d'entreprises mettent en avant l'inquiétant coût de l'énergie privatisée mais jamais le montant de leurs profits. Suite aux nombreuses élections qui ont eu lieu, les nouvelles équipes syndicales font preuve de volontarisme et de méthode pour se former et s'informer. La question de la santé au travail est aussi très importante.

Fort.es de plus de 300 syndiqué.es CGT de nos branches, les délégué.es THCB 43 ont indiqué leur refus unanime de repousser l'âge de départ à la retraite. Le secrétaire du syndicat, Fabrice SOUVETON, a rappelé qu'en se mobilisant nous pouvions faire reculer le gouvernement et améliorer nos retraites.

Bravo pour tout le travail que font les militant.es CGT ! ■



Mensuel édité par la Fédération THCB  
263 rue de Paris  
Case 415  
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89  
Email : thc@cgt.fr  
Site internet : www.thcb-cgt.fr  
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10  
N° de commission paritaire : 1224 S 06717  
N° ISSN : 2780-6901  
Dépôt légal DECEMBRE 2022



thcb-cgt.fr